



## Conseil économique et social

Distr. générale  
26 juin 2023  
Français  
Original : anglais

---

### Session de 2023

25 juillet 2022-26 juillet 2023

Débat consacré à la gestion (juin)

### Compte rendu analytique de la 25<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 7 juin 2023, à 10 heures

Présidence : M<sup>me</sup> Narváez Ojeda (Vice-Présidente) . . . . . (Chili)

### Sommaire

Point 18 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'économie et à l'environnement  
(*suite*)

e) Population et développement

Point 19 de l'ordre du jour : Questions sociales et questions relatives aux droits humains (*suite*)

d) Stupéfiants (*suite*)

Point 18 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'économie et à l'environnement  
(*suite*)

b) Science et technique au service du développement

Point 10 de l'ordre du jour : Rôle du système des Nations Unies dans l'intégration des trois dimensions du développement durable dans l'application et le suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Point 11 de l'ordre du jour : Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies

Point 13 de l'ordre du jour : Application des résolutions [50/227](#), [52/12 B](#), [57/270 B](#), [60/265](#), [61/16](#), [67/290](#), [68/1](#), [72/305](#) et [75/290 A](#) et B de l'Assemblée générale

Point 18 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'économie et à l'environnement  
(*suite*)

f) Administration publique et développement

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents ([dms@un.org](mailto:dms@un.org))

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



l) Transport des marchandises dangereuses

Point 19 de l'ordre du jour : Questions sociales et questions relatives aux droits humains (*suite*)

f) Droits humains

Point 20 de l'ordre du jour : Instituts de recherche et de formation des Nations Unies

Point 18 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'économie et à l'environnement (*suite*)

d) Environnement

m) Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions

Point 17 de l'ordre du jour : Organisations non gouvernementales (*suite*)

Point 12 de l'ordre du jour : Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (*suite*)

i) Calendrier des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

*En l'absence de M<sup>me</sup> Stoeva (Bulgarie), M<sup>me</sup> Narváez Ojeda (Chili), Vice-Présidente, prend la présidence.*

*La séance est ouverte à 10 h 5.*

**Point 18 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'économie et à l'environnement (suite)**

**e) Population et développement (E/2023/25)**

1. **M. Leucă** (Président de la Commission de la population et du développement), présentant le rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-sixième session (E/2023/25), indique que le thème de cette dernière était « Population, éducation et développement durable ». Bien qu'il n'y ait pas de consensus sur un projet de résolution consacré à ce thème, les nouveaux éléments présentés et les nouvelles connaissances acquises seront extrêmement utiles pour préparer le forum politique de haut niveau pour le développement durable et pour élaborer le document final du Sommet sur les objectifs de développement durable. Tout au long de la séance d'ouverture de haut niveau, du débat général et des quatre tables rondes interactives et multipartites, la Commission a examiné le rôle crucial que joue l'éducation dans la réalisation des objectifs de développement durable et les obstacles entravant la réalisation de l'objectif n° 4 d'ici à 2030.

2. La Commission a formulé dix conclusions principales. Premièrement, le respect du droit à l'éducation contribue à la réalisation des objectifs de développement durable, à la promotion des droits humains et de l'égalité des genres, à l'autonomisation des femmes et des filles et à l'élimination de la pauvreté.

3. Deuxièmement, l'éducation offre à tous les jeunes des chances égales de participer à la prise de décision et à toutes les autres sphères de la vie.

4. Troisièmement, l'accès égal et équitable à un enseignement de qualité et l'habileté numérique sont essentiels pour prospérer dans un monde en mutation rapide.

5. Quatrièmement, l'apprentissage tout au long de la vie est essentiel pour garantir une participation effective aux réseaux de connaissances, à la société et à l'économie.

6. Cinquièmement, malgré les progrès remarquables qui ont été accomplis en matière d'accès et de participation à l'éducation, 244 millions d'enfants et de jeunes âgés de 6 à 17 ans n'étaient toujours pas scolarisés en 2021 ; à la fin de 2019, plus de la moitié des enfants et des jeunes scolarisés n'avaient pas atteint les normes minimales de compétence en lecture et en calcul ; près de deux tiers des adultes analphabètes de

par le monde étaient des femmes ; les filles étaient encore généralement plus nombreuses que les garçons à rester exclues de l'enseignement primaire et du premier cycle de l'enseignement secondaire.

7. Sixièmement, les autorités nationales doivent apporter un soutien accru aux enseignant(e)s et au personnel éducatif ; investir dans les infrastructures scolaires et dans le recrutement, la formation et la rétention d'enseignant(e)s qualifiés ; accroître les investissements dans l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques ; renforcer la préparation aux situations d'urgence et la capacité de réaction des systèmes éducatifs.

8. Septièmement, il est urgent de consolider les stratégies de remédiation, de rattrapage et d'apprentissage accéléré.

9. Huitièmement, il convient de promouvoir une éducation sanitaire et une alphabétisation de qualité auprès des jeunes et de garantir l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive et aux droits connexes.

10. Neuvièmement, l'amélioration des résultats scolaires favorise l'intégration des personnes migrantes dans les sociétés d'accueil. Il est donc impératif d'investir dans le développement des compétences et la reconnaissance des aptitudes, des qualifications et des compétences des travailleuses et travailleurs migrants.

11. Dixièmement, la coopération internationale joue un rôle important pour aider les pays en développement à tirer le plus grand parti possible de l'éducation au service du développement durable.

*Suite donnée aux recommandations formulées par la Commission de la population et du développement dans son rapport sur les travaux de sa cinquante-sixième session (E/2023/25)*

12. **La Présidente** appelle l'attention sur les projets de textes figurant à la section A du chapitre premier du rapport.

*Projet de décision I : Rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa cinquante-sixième session et ordre du jour provisoire de sa cinquante-septième session*

*Projet de décision II : Calendrier d'examen du rapport sur les tendances démographiques mondiales*

13. *Les projets de décision I et II sont adoptés.*

**Point 19 de l'ordre du jour : Questions sociales et questions relatives aux droits humains (suite)**

**d) Stupéfiants (suite) (E/2023/28 et E/INCB/2022/1)**

14. **M. Ruiz Blanco** (Président de la Commission des stupéfiants), prenant la parole par vidéoconférence et présentant le rapport de la Commission sur les travaux de sa soixante-sixième session (E/2023/28), indique que plus de 2 500 personnes représentant 139 États Membres, six entités des Nations Unies, 19 organisations intergouvernementales et 134 organisations non gouvernementales ont participé à la session. Par ailleurs, 155 activités parallèles et 27 expositions ont été organisées en marge de la session. Le nombre de participant(e)s et d'activités parallèles augmente chaque année, témoignant de l'important rôle que joue la Commission en tant que forum de discussion où tous les aspects du problème mondial de la drogue sont abordés. La Commission a adopté des résolutions sur les préparatifs de l'examen à mi-parcours de 2024 concernant la mise en œuvre de tous les engagements internationaux en matière de politique antidrogue dans le cadre du plan de travail pluriannuel adopté en 2019 ; sur la manipulation et l'élimination en toute sécurité des drogues synthétiques, de leurs précurseurs et d'autres produits chimiques utilisés dans la fabrication illicite des stupéfiants ; sur le renforcement de la mise en commun de l'information afin d'apporter un appui accru fondé sur des données scientifiques au processus de placement sous contrôle international ; sur la promotion du développement alternatif en tant que stratégie antidrogue durable et inclusive. Toutes les résolutions précitées sont directement associées aux objectifs de développement durable. Une cinquième résolution visant à élargir l'utilisation des systèmes de drones aériens pour lutter contre les infractions liées à la drogue a été présentée, mais retirée par la suite. La Commission a également inscrit de nouvelles substances dans les tableaux de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 et de la Convention sur les substances psychotropes de 1971.

15. Outre la session ordinaire de cinq jours prévue en 2024, un débat de haut niveau de deux jours sera consacré à l'examen à mi-parcours. Il consistera en un débat général et deux tables rondes multipartites intitulées « Bilan des travaux entrepris depuis 2019 » et « La voie à suivre jusqu'en 2029 ». La Commission a convenu de travailler à l'adoption d'un document final qui soit à la fois concis et pragmatique aux fins de l'examen. Un compte rendu non négocié établis par les coprésident(e)s sera également présenté lors de ces deux tables rondes. En 2023, les débats thématiques de la Commission viseront principalement à faire le bilan de la mise en œuvre de tous les engagements

internationaux en matière de politique antidrogue depuis l'adoption du plan de travail pluriannuel en 2019 et serviront de mécanisme de fond pour préparer l'examen à mi-parcours de 2024.

16. Les chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues et de la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient se réuniront en présentiel afin de rassembler des spécialistes nationaux et de favoriser un débat interactif sur les principaux problèmes de leur région en matière de politiques et d'application de la loi, ainsi que sur les recommandations à formuler pour y répondre.

17. La Commission a apporté une importante contribution écrite au forum politique de haut niveau de 2023, notamment des recommandations visant à coordonner les efforts multidisciplinaires pour veiller à ce qu'aucune personne touchée par le problème mondial de la drogue ne soit laissée pour compte dans la riposte à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et pour accélérer la mise en œuvre de tous les engagements internationaux en matière de politique antidrogue. En collaboration avec la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, la Commission des stupéfiants organisera une activité en marge du forum et contribuera aux préparatifs du Sommet sur les objectifs de développement durable prévu en septembre 2023. Elle espère qu'il sera tenu compte du problème mondial de la drogue et de ses liens avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la déclaration du Sommet.

18. Les États Membres sont invités à commémorer la Journée internationale contre l'abus et le trafic de drogues à la prochaine réunion intersessions de la Commission, prévue le 26 juin 2023. À cette occasion, le *Rapport mondial sur les drogues 2023* sera publié. On y trouvera une vue d'ensemble des tendances actuelles sur les marchés mondiaux de la drogue et les informations les plus récentes sur la consommation, la production et le trafic de stupéfiants.

19. **M. Toufiq** (Président de l'Organe international de contrôle des stupéfiants), présentant le rapport de l'Organe pour 2022 (E/INCB/2022/1), indique que le chapitre thématique du rapport consiste en une analyse de la tendance à la légalisation du cannabis à des fins non médicales, qui est contraire aux conventions sur le contrôle des drogues. La légalisation du cannabis à des fins non médicales minimise la perception des dommages associés à la consommation de cannabis. Les produits à base de cannabis sont très puissants et menacent la santé des jeunes. Ils sont d'ailleurs souvent présentés dans des emballages attrayants pour les

enfants. La légalisation du cannabis est souvent mise en avant comme une solution à l'incarcération excessive ou aux marchés des drogues illicites et à la violence qui y est associée, mais les conventions relatives au contrôle des drogues prévoient des peines de substitution à l'incarcération pour les infractions mineures liées à la drogue. L'Organe s'engage à poursuivre le dialogue avec les États Membres concernés afin d'améliorer la mise en œuvre des conventions et de préserver la santé et le bien-être des personnes.

20. Le rapport indique également que l'augmentation de la culture illicite du cocaïer, ainsi que de la production et du trafic de cocaïne, a entraîné une disponibilité et une consommation accrues de cocaïne de pureté élevée. L'Organe collabore avec les États Membres afin de prévenir le trafic de produits chimiques utilisés dans la fabrication illicite de cocaïne et d'autres drogues, et de trouver des solutions à la diversification rapide de ces produits. Il invite également la communauté internationale à contribuer à la lutte contre la culture illicite du pavot à opium, la production d'opium et la fabrication illicite de méthamphétamine, en particulier en Afghanistan.

21. Le Programme mondial d'interception rapide des substances dangereuses (GRIDS) aide les pouvoirs publics à lutter contre le trafic de fentanyl et d'autres opioïdes synthétiques à usage non médical en Afrique, en Asie et dans les Amériques. L'Organe exhorte également les autorités à mettre en place des systèmes nationaux de collecte de données sur la consommation de drogues et la demande de traitements, et à participer aux initiatives d'assistance bilatérale mises en place à cet égard, en particulier en Afrique.

22. Alors que dans la plupart des pays, les stupéfiants et les substances psychotropes placés sous contrôle international à des fins médicales et scientifiques sont peu ou pas du tout disponibles, dans certains, ils sont disponibles en quantités excessives et prescrits à outrance. Les données fournies par les États Membres et la société civile indiquent que des progrès ont été réalisés, mais qu'il reste encore beaucoup à faire. Le programme d'apprentissage de l'Organe renforce la capacité des pouvoirs publics de rendre ces substances abordables, d'accroître la précision des estimations nationales des besoins en produits licites, de mieux former et sensibiliser les prestataires de soins de santé et de procéder à des changements législatifs, réglementaires et administratifs. L'Organe demande également aux autorités d'utiliser des procédures simplifiées lorsque des crises surviennent afin d'accélérer les échanges commerciaux nationaux et la fourniture de médicaments contrôlés.

*Suite donnée aux recommandations formulées par la Commission des stupéfiants dans son rapport sur les travaux de sa soixante-sixième session (E/2023/28)*

23. **La Présidente** appelle l'attention sur les projets de textes figurant à la section A du chapitre premier du rapport.

*Projet de décision I : Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa soixante-sixième session et ordre du jour provisoire de sa soixante-septième session*

*Projet de décision II : Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants*

24. *Les projets de décision I et II sont adoptés.*

#### **Point 18 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'économie et à l'environnement (suite)**

##### **b) Science et technique au service du développement (E/2023/31)**

25. **M<sup>me</sup> Amoroso das Neves** (Présidente de la Commission de la science et de la technique au service du développement), présentant le rapport de la Commission sur les travaux de sa vingt-sixième session (E/2023/31), indique que la session a réuni plus de 1 600 personnes, dont plus de 20 représentant(e)s ministériels.

26. Lors d'une table ronde ministérielle sur le thème du forum politique de haut niveau de 2023, la Commission a mis l'accent sur le rôle de la science, de la technologie et de l'innovation en vue de faciliter le relèvement après la pandémie de COVID-19 et sur les défis à relever pour mettre à profit ces disciplines dans la mise en œuvre du Programme 2030. Elle invite les pays à tenir compte de la science, de la technologie et de l'innovation dans leurs plans de développement nationaux et dans les efforts qu'ils déploient pour réaliser les objectifs de développement durable. Pendant la session, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a également présenté son *Rapport sur la technologie et l'innovation 2023*.

27. Lors des débats sur le thème prioritaire, « Garantir l'accès de toutes et tous à l'eau potable et à l'assainissement par la science, la technologie et l'innovation », la Commission a souligné la nécessité de procéder à une planification à long terme et à une gestion intégrée des ressources en eau, de réduire les risques liés à l'entrée sur le marché, d'encourager les partenariats avec les organisations non gouvernementales et de prévoir des mesures en cas

d'urgence. Elle a également appelé les autorités nationales à concevoir et à mettre en œuvre des politiques de gestion de l'eau et de l'assainissement tenant compte des questions de genre.

28. Lors des débats sur le deuxième thème prioritaire, « La technologie et l'innovation au service d'une production plus propre, plus efficace et plus compétitive », la Commission a exploré les possibilités offertes par l'évolution rapide des technologies. Elle a exhorté les pouvoirs publics à mettre en place des mécanismes nationaux de coordination et de promotion de la diffusion des technologies propres afin de remédier aux écarts considérables qui existent entre les pays en matière de capacités d'adoption de technologies vertes.

29. L'examen de la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information a confirmé la contribution transversale des technologies de l'information et de la communication à la réalisation des objectifs de développement durable et à l'élimination de la pauvreté. La Commission souligne la nécessité de mener des débats transparents et inclusifs sur la coopération numérique dans l'ensemble du système des Nations Unies, de nouer des partenariats internationaux et d'impliquer tous les secteurs de la société dans les efforts déployés pour garantir une transformation numérique réussie. L'Angola et le Botswana ont réalisé des examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation. La Commission a également entrepris des activités de renforcement des capacités à l'appui de la coopération Sud-Sud et Nord-Sud.

30. La vingt-septième session de la Commission se tiendra du 18 au 22 mars 2024 et portera sur les thèmes prioritaires suivants : « Les données au service du développement » et « La coopération mondiale en matière de science, de technologie et d'innovation au service du développement, y compris la coopération numérique ». Une réunion intersessions est également prévue les 6 et 7 novembre 2023.

*Suite donnée aux recommandations énoncées dans le rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa vingt-sixième session (E/2023/31)*

31. **La Présidente** appelle l'attention sur les projets de textes figurant aux sections A et B du chapitre premier du rapport.

#### Section A

*Projet de résolution I : Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information*

*Projet de résolution II : La science, la technologie et l'innovation au service du développement*

32. *Les projets de résolution I et II sont adoptés.*

#### Section B

*Projet de décision : Rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa vingt-sixième session et ordre du jour provisoire et documentation de la vingt-septième session de la Commission*

33. *Le projet de décision est adopté.*

**Point 10 de l'ordre du jour : Rôle du système des Nations Unies dans l'intégration des trois dimensions du développement durable dans l'application et le suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030**

**Point 11 de l'ordre du jour : Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies (E/2023/66 et A/78/74-E/2023/67)**

**Point 13 de l'ordre du jour : Application des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B, 60/265, 61/16, 67/290, 68/1, 72/305 et 75/290 A et B de l'Assemblée générale**

34. **M. Ferrero de Loma-Osorio** (Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale), présentant le rapport sur les principales décisions, conclusions et recommandations du Comité, transmis dans une note du Secrétaire général (E/2023/67), indique que 25 ministres, les représentant(e)s de 129 États Membres et de 13 États non membres, ainsi que des délégué(e)s du système des Nations Unies, d'institutions financières, de société civile, d'organismes de recherche, d'organisations du secteur privé et de fondations philanthropiques ont participé à la cinquantième session du Comité.

35. Le Comité a exprimé sa profonde inquiétude concernant la crise alimentaire mondiale et son incidence disproportionnée sur certains groupes tels que les personnes handicapées, les petits exploitants agricoles, les femmes et les personnes en situation vulnérable. Lors des préparatifs d'un segment ministériel sur la coordination des mesures prises pour faire face à la crise, prévu à la cinquante et unième session du Comité, une attention particulière a ainsi été

accordée à la flambée et à la volatilité des prix des produits alimentaires au niveau international, à l'augmentation des prix des engrais et aux pénuries de ces produits, et à la hausse des prix de l'énergie et des carburants. Compte tenu de l'instabilité géopolitique et de la multiplication des conflits, qui compromettent la sécurité alimentaire et la nutrition et ont des effets préjudiciables sur les systèmes agroalimentaires, le Comité a réaffirmé son engagement en faveur de la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Une réunion de haut niveau sur la coordination de l'action internationale face à la crise alimentaire a également été organisée conjointement par le Comité et le Président de l'Assemblée générale.

36. Le Comité a approuvé de nouvelles recommandations sur la promotion de la participation et de l'emploi des jeunes dans le secteur de l'agriculture et les systèmes alimentaires. Ces recommandations peuvent servir de ressources pour élaborer des politiques nationales, des plans d'investissement, des lois et des programmes de développement tenant compte des jeunes. Le Comité est également en passe de conclure ses travaux sur les directives volontaires relatives à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes et des filles dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition, qu'il prévoit d'adopter à sa cinquante et unième session. Une série de recommandations sera également mise au point à l'issue d'un processus de convergence des politiques sur le renforcement des outils de collecte et d'analyse des données relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition.

37. Le Comité a commencé à délibérer sur un programme de travail pluriannuel pour la période 2024-2027. Il a également examiné des moyens de contribuer à l'objectif de développement durable n° 2 en stimulant l'investissement responsable dans les systèmes agroalimentaires durables et en consolidant ses Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires.

38. **M<sup>me</sup> Oenema** (Secrétaire exécutive d'ONU-Nutrition), présentant le rapport d'ONU-Nutrition, transmis dans une note du Secrétaire général (E/2023/66), déclare que le monde perd du terrain dans les efforts qu'il déploie pour mettre un terme à la faim, à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition. L'accès à une alimentation adéquate est un droit humain fondamental, mais la persistance de la guerre, le coût élevé des aliments nutritifs, les inégalités croissantes et l'aggravation des crises liées aux changements climatiques, à la perte de biodiversité et à la pollution menacent la capacité des personnes de se nourrir et de

nourrir leur famille de manière adéquate, les groupes les plus vulnérables étant touchés de manière disproportionnée.

39. Les aliments favorisant une alimentation saine, qui sont essentiels à la protection de la santé et à la prévention des maladies, doivent être disponibles, abordables et produits de manière durable afin de réaliser le droit à une alimentation adéquate. Des régimes alimentaires sains fondés sur des systèmes agroalimentaires durables doivent être proposés, y compris dans les activités visant à lutter contre la faim et la malnutrition dans les situations de crise et les contextes fragiles. Les autorités nationales doivent pouvoir compter sur un soutien cohérent de la part du système des Nations Unies afin d'adopter une approche uniforme de la nutrition qui tienne compte de la réduction des risques de catastrophe, des alertes rapides, de l'action humanitaire, du développement à long terme et des efforts menés dans l'ensemble du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix.

40. La Stratégie d'ONU-Nutrition 2022-2030 a été lancée à l'occasion de la Journée de l'Afrique pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle en 2022 et prévoit des mesures d'action collective et de leadership en matière de nutrition. Une évaluation réalisée par ONU-Nutrition sur la coordination des Nations Unies dans différents pays a révélé que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme alimentaire mondial et l'Organisation mondiale de la Santé sont les organismes qui collaborent le plus fréquemment au niveau national et que la coordination est meilleure dans les pays où le (la) coordonnateur(trice) résident(e) ou le (la) coordonnateur(trice) de l'action humanitaire s'occupe activement des questions relatives à la nutrition. ONU-Nutrition a élaboré et mis à l'essai des orientations spécifiques sur l'intégration et l'amélioration de la coordination en matière de nutrition.

41. Avec le soutien d'Irish Aid, l'initiative Unité d'action des Nations Unies a promu des politiques de nutrition au Burkina Faso, au Burundi, au Lesotho, au Libéria, au Myanmar, au Niger, en République démocratique du Congo, en Sierra Leone et au Zimbabwe, et des coordinateur(trice)s résident(e)s ont été déployés dans tous ces pays. ONU-Nutrition a également participé activement au Mouvement pour le renforcement de la nutrition tout au long de l'année 2022. À ce titre, des axes de travail prioritaires ont été définis afin de promouvoir une alimentation saine issue de systèmes alimentaires durables, d'encourager la mobilisation du secteur privé en faveur de la nutrition, de tenir compte des questions relatives à la nutrition

dans les crises et les contextes fragiles, et d'accélérer les actions menées en concertation pour atteindre les cibles mondiales de lutte contre la malnutrition.

42. En mai 2022, la Coalition pour l'action en faveur d'une alimentation saine pour tous et toutes, en particulier les enfants, a été inaugurée. Elle réunit les États Membres, les organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes, et vise à faire de la santé, de la nutrition et de la durabilité environnementale les fondements de la transformation des systèmes agroalimentaires. ONU-Nutrition a diffusé un document de travail sur la nutrition et l'environnement à la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et a participé à une initiative menée par les autorités égyptiennes pour veiller à ce qu'il soit tenu compte de la nutrition dans les contributions déterminées au niveau national et dans d'autres politiques en faveur de l'action climatique.

43. Les prochains travaux d'ONU-Nutrition seront axés sur différents domaines clés, notamment l'appui au suivi du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires et la promotion des questions relatives à l'alimentation et à la nutrition durant la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. En prévision du bilan du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires prévu en juillet 2023, ONU-Nutrition et le Pôle de coordination des Nations Unies sur les systèmes alimentaires ont recueilli des informations sur les moyens de renforcer les synergies et d'ainsi garantir la performance des systèmes agroalimentaires.

44. **M. Cimino** (Italie) dit que son pays encourage le Comité de la sécurité alimentaire mondiale et ONU-Nutrition à poursuivre les efforts qu'ils déploient pour maximiser leurs effets mesurables et à collaborer en pleine synergie avec tous les acteurs concernés des Nations Unies, les pouvoirs publics et les parties prenantes. La sécurité alimentaire et la nutrition exigent une contribution coordonnée de la part de tous les acteurs et doivent continuer de figurer parmi les domaines prioritaires des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et des programmes opérationnels des pays.

45. L'Italie encourage tous les États Membres et les entités des Nations Unies à participer au plus haut niveau au bilan du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, qui se tiendra à Rome, et à contribuer à son succès en vue d'orienter le Sommet sur les objectifs de développement durable prévu en septembre 2023.

## Point 18 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'économie et à l'environnement (suite)

### f) Administration publique et développement (E/2023/44)

46. **M<sup>me</sup> Fraser-Moleketi** (Présidente du Comité d'experts de l'administration publique), s'exprimant par vidéoconférence et présentant le rapport du Comité sur les travaux de sa vingt-deuxième session (E/2023/44), déclare que l'ordre du jour de la session se concentre sur la nécessité de transformer de toute urgence les institutions afin d'édifier un monde plus durable, inclusif et résilient en cette période de crises multiples. Transformer les institutions à la vitesse et à l'échelle nécessaires pour atteindre les objectifs de développement durable exige des efforts accélérés afin de doter les États des capacités requises à tous les niveaux et dans tous les domaines pertinents de l'action publique.

47. Les mesures visant à accélérer et approfondir l'intégration institutionnelle peuvent entraîner des changements transformateurs en matière de gouvernance et de politiques publiques, conformément au Programme 2030. L'intégration doit être convaincante et pragmatique afin d'encourager les parties prenantes à soutenir des solutions durables et à combler les fossés sociaux, économiques et politiques qui existent.

48. Des crises multiples et simultanées ont sapé la résilience des pouvoirs publics et leur capacité de s'attaquer aux causes profondes de problèmes complexes. L'attention excessive portée à la gestion des crises les a conduits à négliger la réflexion à long terme, la gestion des risques, l'utilisation des meilleures connaissances disponibles, la participation des parties prenantes, la promotion d'un esprit de collaboration parmi les agent(e)s du secteur public et la mise à profit des mécanismes de gestion des finances publiques, qui sont toutes des composantes essentielles au développement durable. Il est donc nécessaire d'examiner la capacité des agent(e)s du secteur public de garantir un esprit de collaboration centré sur les citoyen(ne)s afin de contribuer à l'établissement d'institutions souples, transparentes et efficaces qui fondent leur action sur les données et les connaissances disponibles. Les pouvoirs publics doivent également appliquer des modèles de participation inclusifs et renforcer l'engagement civique.

49. La pandémie de COVID-19 a accéléré la transition numérique, révélé les faiblesses technologiques des administrations publiques et exacerbé les fractures numériques. Les stratégies numériques nationales et les approches hybrides de la prestation de services publics

doivent tenir compte des besoins et des aspirations des personnes, renforcer la confiance numérique, combler les fossés et garantir le respect des droits humains en ligne. Il est également nécessaire de déployer des efforts continus pour anticiper les effets des avancées technologiques et y répondre, consolider la prévision et la planification des recettes et garantir la responsabilité, la transparence et la participation dans les processus budgétaires.

50. L'application multidimensionnelle des principes de gouvernance efficace permet d'améliorer l'analyse des politiques associées à l'objectif de développement durable n° 16. Par ailleurs, les indicateurs de gouvernance doivent être suffisamment détaillés et combler les importantes lacunes analytiques existantes dans les processus d'examen, notamment dans les examens volontaires locaux et nationaux. Les pays doivent développer leurs capacités d'accès au financement de l'action climatique et accorder une plus grande attention à l'adaptation climatique. Les pouvoirs publics et les autorités infranationales des pays en développement ont besoin d'un soutien accru pour analyser les données et concevoir des projets climatiques susceptibles d'attirer des investissements. Les activités de renforcement des institutions et de gestion de l'environnement menées à l'appui des efforts de consolidation de la paix dans les pays touchés par un conflit sont également opportunes.

51. Le Comité a invité l'Arabie saoudite, le Guyana, la Malaisie et le Rwanda, ainsi que les villes de Barcelone et de Buenos Aires à participer à la session afin de débattre des aspects institutionnels des objectifs de développement durable n°s 16 et 17. Il a également tenu une consultation spéciale avec des observateurs et observatrices.

*Projet de décision : Calendrier et ordre du jour provisoire de la vingt-troisième session du Comité d'experts de l'administration publique*

52. **La Présidente** appelle l'attention sur le projet de décision intitulé « Calendrier et ordre du jour provisoire de la vingt-troisième session du Comité d'experts de l'administration publique », figurant à la section B du chapitre premier du rapport dudit Comité sur les travaux de sa vingt-deuxième session (E/2023/44).

53. *Le projet de décision est adopté.*

#### **1) Transport des marchandises dangereuses (E/2023/56)**

54. **M. Hubert** (Chef de la Section des transports de marchandises dangereuses et de la gestion de la sécurité routière de la Commission économique pour l'Europe),

s'exprimant par vidéoconférence et présentant le rapport du Secrétaire général sur les travaux du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (E/2023/56), indique que le projet de résolution établi par le Comité figure dans la première partie du rapport. On y trouve de nouvelles recommandations, le programme de travail du Comité pour 2023-2024 et une proposition visant à renommer « Transport des marchandises dangereuses et Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques » la questions subsidiaire actuellement intitulée « Transport des marchandises dangereuses », à compter de la session de 2025.

55. On trouvera dans la deuxième partie du rapport des renseignements détaillés sur l'application de la résolution 2021/13 du Conseil. Comme demandé, le Secrétaire général a publié la vingt-deuxième édition révisée des Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses : Règlement type, le premier amendement à la septième édition révisée du Manuel d'épreuves et de critères et la neuvième édition révisée du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

56. L'Organisation maritime internationale, l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires et la Commission économique pour l'Europe ont déjà entamé la modification de leurs instruments juridiques respectifs concernant le transport de marchandises dangereuses afin de donner effet aux nouvelles dispositions recommandées. De nombreux pays ont également mis à jour en conséquence leur procédure d'enregistrement applicable aux transports nationaux et régionaux. Le Comité invite le Secrétaire général à recueillir davantage d'informations auprès des États Membres sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses. Peu d'informations sont disponibles concernant les États qui ne participent pas aux travaux du Comité. Le Secrétaire général doit également demander à tous les États Membres de fournir des informations sur leurs autorités nationales habilitées à certifier qu'un modèle d'emballage satisfait aux exigences de l'Organisation en matière de construction et de performance.

57. Plus de 70 pays, dont les principaux producteurs de produits et de substances chimiques, ont mis en œuvre les dispositions du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques ou s'efforcent de le faire. En 2021 et 2022, plusieurs pays

ont annoncé leur intention d'aligner leurs normes ou législations nationales sur les dispositions du Système ou de mettre en œuvre ces dispositions pour la première fois. Le Marché commun du Sud et l'Union économique eurasiatique ont pris des mesures pour mettre en œuvre les dispositions du Système à l'échelle régionale, et l'Union européenne a continué de réviser divers instruments juridiques nationaux et régionaux afin d'y intégrer les mises à jour qui y sont régulièrement apportées. Les organisations internationales et les entités des Nations Unies continuent d'élaborer et de réviser des instruments internationaux pour donner effet au Système. Sa mise en œuvre fera l'objet d'un examen durant l'élaboration d'une nouvelle approche stratégique globale de gestion rationnelle des produits et des déchets chimiques à l'appui du Programme 2030. La mise à jour des documents d'orientation, de formation et de référence s'est poursuivie en 2021 et 2022, de même que plusieurs activités et projets de renforcement des capacités soutenus par les pouvoirs publics ou le secteur privé.

58. On trouvera dans la troisième partie du rapport des informations sur les activités et les réalisations du Comité durant l'exercice biennal 2021-2022, et dans la quatrième le programme de travail du Comité et son calendrier de réunions pour l'exercice biennal 2023-2024.

*Projet de résolution : Travaux du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques*

59. **La Présidente** appelle l'attention sur le projet de résolution intitulé « Travaux du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques » figurant au chapitre premier du rapport du Secrétaire général sur les travaux du Comité d'experts (E/2023/56).

60. *Le projet de décision est adopté.*

## **Point 19 de l'ordre du jour : Questions sociales et questions relatives aux droits humains**

### **f) Droits humains (E/2023/22)**

61. **M. Abdel-Moneim** (Président du Comité des droits économiques, sociaux et culturels), présentant le rapport du Comité sur les travaux de ses soixante et onzième et soixante-douzième sessions (E/2023/22), déclare qu'une écrasante majorité d'États Membres sont parties au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et que ces droits sont de plus en plus pris en considération dans le droit

international des droits humains. Il serait néanmoins bienvenu de voir davantage de nations adhérer à ce Pacte. Sur les 171 États qui en sont parties, seuls quelques-uns ont adhéré à son Protocole facultatif. Bien que ces nations pionnières méritent d'être saluées, d'autres doivent aborder le Protocole facultatif avec le même zèle que celui avec lequel il a été négocié.

62. Le Comité invite les États qui ne l'ont pas encore fait à présenter leurs rapports sur l'exécution des obligations découlant du Pacte. Il a fait de son mieux pour que les États parties ne soient pas soumis à une charge excessive à cet égard et a proposé de faire passer la durée du cycle d'établissement des rapports de quatre à huit ans avant l'adoption du Pacte à la réunion des présidentes et présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme en 2022. Le nouveau cycle de huit ans est en cours. Afin d'en garantir la prévisibilité, la situation des droits économiques, sociaux et culturels dans un État partie sera examinée en temps voulu, lorsqu'un rapport initial ou périodique ou un examen à mi-parcours des questions urgentes est attendu.

63. Les méthodes de travail du Comité ont été élaborées de manière à optimiser l'utilisation de son temps compte tenu des ressources limitées dont il dispose. Malgré diverses contraintes, le Comité est déterminé à adapter ses méthodes de travail et à les harmoniser avec celles des autres organes conventionnels. Il intensifiera ses interactions avec les institutions spécialisées des Nations Unies et tous les autres organes subsidiaires du Conseil.

64. Durant ses soixante et onzième et soixante-douzième sessions, le Comité a examiné les rapports initiaux ou périodiques de douze États parties, dont la majorité sont des pays en développement. Il invite les autorités de ces pays à mettre en œuvre les recommandations qu'il a formulées. À cet égard, il insiste particulièrement sur l'importance que revêtent le droit au développement, qui est fondamental pour le progrès mondial, et la coopération internationale, qui est à la fois un droit et une obligation établie.

65. Lorsqu'il adresse ses observations finales aux États parties ou leur transmet d'autres documents pertinents, le Comité est pleinement conscient des défis mondiaux actuels qui risquent d'entraîner l'érosion du droit à un niveau de vie adéquat et digne et de tous les autres droits économiques, sociaux et culturels. Dans l'intérêt de millions de personnes, il ne peut y avoir de dérogation à l'obligation de réaliser progressivement les droits consacrés par le Pacte. L'observation générale n° 3 (1990) du Comité sur la nature des obligations des États parties énoncée dans le Pacte est plus importante

que jamais et le Comité invite le Conseil à envisager de mettre sur pied une intervention internationale pour s'attaquer aux effets immédiats et aux causes profondes de la crise.

66. La responsabilité spéciale du Comité dans les efforts déployés pour atteindre les objectifs de développement durable se traduit dans toutes ses activités et tous ses documents. Il continuera de travailler en étroite collaboration avec le Conseil et ses organes subsidiaires pour renforcer la mise en œuvre à l'échelle nationale des droits économiques, sociaux et culturels au service de la paix et de la stabilité mondiales, ainsi que l'investissement dans ces droits, afin d'atteindre les objectifs de développement durable et d'appliquer le Programme 2030.

67. **La Présidente** croit comprendre que le Conseil souhaite prendre note du rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur les travaux de ses soixante et onzième et soixante-douzième sessions (E/2023/22).

68. *Il en est ainsi décidé.*

**Point 20 de l'ordre du jour : Instituts de recherche et de formation des Nations Unies (E/2023/57, E/2023/58 et E/2023/70 ; E/2023/L.12, E/2023/L.13 et E/2023/L.17)**

69. **M<sup>me</sup> McElwain** (Chef des opérations du Centre de recherche sur les politiques de l'Université des Nations Unies), présentant le rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies sur les travaux de l'Université (E/2023/57), dit que ces derniers sont guidés par la Charte des Nations Unies et portent sur des questions liées à la paix et à la sécurité, au changement social et au développement économique, et à l'environnement, au climat et à l'énergie. L'Université parvient à faire le lien entre les connaissances académiques et les besoins de l'Organisation en matière de politiques, et ses 13 centres et bureaux de recherche contribuent à résoudre les problèmes les plus urgents du monde.

70. L'Université met en relation divers groupes de parties prenantes internationales afin de réaliser des recherches et de les partager avec un large éventail de groupes cibles. Pour ce faire, elle mène des recherches novatrices, publie des rapports consacrés aux objectifs poursuivis par l'ONU et organise des réunions avec des responsables politiques et des universitaires. Elle met également en évidence les résultats des recherches politiques pertinentes dans des formats qui sont les plus utiles pour les responsables politiques et renforce les capacités des chercheurs et des pouvoirs publics dans les pays en développement.

71. Le Centre sert de secrétariat au Conseil consultatif de haut niveau pour un multilatéralisme efficace du Secrétaire général et est chargé d'élaborer des recommandations visant à renforcer le système multilatéral. Le rapport final du Conseil a été soumis au Secrétaire général et contribuera aux préparatifs du Sommet de l'avenir de 2024. Il témoigne du leadership intellectuel que l'Université peut offrir aux Nations Unies et à la communauté internationale dans son ensemble.

72. L'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement mène des activités de recherches et de renforcement des capacités pour réduire les inégalités de revenus. En 2022, il a organisé sa conférence phare sur le développement à Bogota, réunissant d'éminents universitaires du monde entier pour débattre des dernières recherches sur la réduction des inégalités en matière de revenus, d'éducation et de santé. L'Institut déploie également des économistes dans les services chargés de la fiscalité et de la trésorerie des pays du Sud afin d'augmenter les recettes fiscales et de favoriser une croissance économique inclusive. L'Institut pour l'environnement et la sécurité humaine a également publié son rapport phare sur les risques de catastrophes interconnectés. Il se concentre sur dix catastrophes mondiales afin d'analyser la nature interconnectée des solutions à y apporter et d'orienter les débats multilatéraux en cours sur les défis mondiaux.

73. Plusieurs activités menées par l'Université ont eu des effets positifs et directs sur la réalisation des objectifs de développement durable. Le Groupe opérationnel pour la gouvernance électronique au service des politiques publiques coopère avec le Gouvernement chinois et d'autres partenaires à l'élaboration d'une stratégie nationale visant à améliorer la protection sociale universelle en Chine. L'Institut des hautes études sur la viabilité mobilise 32 universités japonaises pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. La plateforme sur les politiques sanitaires et les questions de genre, qui est coordonnée par l'Institut international pour la santé mondiale, permet d'examiner les enseignements tirés de la prise en compte des questions de genre dans les activités sanitaires menées auprès de cinq organismes des Nations Unies.

74. L'Université partage librement ses conclusions avec ceux et celles qui peuvent en bénéficier. Ses priorités pour la période à venir sont de mieux se faire connaître au niveau mondial, d'élargir la portée de ses activités, en particulier dans les pays du Sud, et d'accroître ses capacités dans les domaines de la recherche, de l'enseignement et de l'action politique dans les pays du Sud.

75. **M. Javan** (Directeur de l'École des cadres du système des Nations Unies), présentant le rapport du Secrétaire général sur les travaux de l'École (E/2023/58), déclare que cette dernière joue un rôle essentiel dans la promotion des connaissances nécessaires à la réalisation des priorités communes et qu'elle dispense une formation de haute qualité et un apprentissage continu au personnel des Nations Unies et des entités partenaires. L'École a célébré son vingtième anniversaire en 2022 et contribue à rendre le système des Nations Unies plus cohérent, rentable et axé sur les résultats.

76. L'École a joué un rôle clé en fournissant les connaissances et compétences nécessaires à la mise en œuvre des réformes du système des Nations Unies pour le développement et de la gestion interne en proposant des programmes d'apprentissage, des solutions sur mesure et des services de conseil. Par exemple, elle a grandement contribué à l'élaboration d'un manuel sur les objectifs de développement durable à l'intention, entre autres, des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, qui a été distribué à plus de 6 000 personnes. Elle a également fourni des supports de connaissances et de qualifications pour garantir une architecture de paix plus coordonnée, cohérente et intégrée afin de prévenir la violence, de mettre fin aux conflits et d'atténuer les fragilités. Bon nombre de ses programmes d'apprentissage visent à soutenir les cinq axes de changement du Secrétaire général en renforçant les capacités du personnel en matière de données, d'innovation, de prospective stratégique, de sciences comportementales et de résultats. Comme l'a recommandé le Corps commun d'inspection, l'École a consolidé son rôle de centre d'apprentissage central du système des Nations Unies en développant un écosystème de plateformes de gestion de l'apprentissage. Ces plateformes ont permis de réaliser des économies en offrant aux entités des Nations Unies un moyen de mettre en commun leurs ressources d'apprentissage et de combler les lacunes en matière de capacités de manière coordonnée. Dans son rapport intitulé « Douzième rapport sur l'application du principe de responsabilité : renforcement de l'application du principe de responsabilité au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies » (A/77/692) le Secrétaire général a également mis en avant les travaux menés par l'École pour renforcer l'application du principe de responsabilité dans le système des Nations Unies.

77. Les connaissances et les compétences sont cruciales pour permettre au système des Nations Unies de mener ses travaux efficacement et d'obtenir des résultats. C'est pourquoi l'École a renforcé son

partenariat avec l'université espagnole Instituto De Empresa (IE) en proposant un master en développement international et a formé d'autres partenariats académiques clés pour veiller à ce que le système des Nations Unies bénéficie des théories les plus récentes des grands établissements d'enseignement supérieur.

78. Depuis 2021, l'École a organisé plus de 400 activités d'apprentissage à l'intention de près de 68 000 bénéficiaires. Elle a affiché de bons résultats financiers durant cette période et a pu s'appuyer principalement sur l'autofinancement et le recouvrement des coûts. Elle a également adopté une stratégie délibérée de limitation des dépenses et a reçu des contributions volontaires de l'Allemagne, de l'Irlande, de l'Italie et de la Suède. Le financement apporté par des donateurs représente 27 % du budget de l'École et les frais de scolarité 73 %. Des investissements supplémentaires de la part des États Membres permettraient de réaliser des progrès encore plus importants.

79. L'École continuera d'investir dans ses plateformes d'apprentissage et dans les activités de recherche et de développement, notamment l'intelligence artificielle, afin d'améliorer ses outils d'analyse, ses perspectives stratégiques et ses services de conseil en matière d'apprentissage. Elle contribuera au développement des performances du personnel des Nations Unies grâce à des outils d'orientation, des instruments d'évaluation sur mesure et des services de mentorat et de coaching, et proposera bientôt des identifiants numériques fondés sur la technologie de la chaîne de blocs qui est en cours de développement. À l'appui du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, l'École proposera des programmes nouveaux ou remaniés sur la gestion axée sur les résultats, la prospective stratégique, la pensée systémique et le financement équitable et durable. Elle deviendra également un fournisseur de premier plan de solutions permettant d'analyser les conflits et d'évaluer les risques, et un courtier en connaissances pour la formation interinstitutionnelle sur l'analyse des risques liés au climat et sur les démarches soucieuses du climat en matière de consolidation de la paix.

80. **M. Suazo** [directeur du bureau de New York de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)], présentant le rapport du Secrétaire général sur les travaux de l'Institut (E/2023/70), indique que ce dernier a élargi la portée de sa programmation pour couvrir tous les piliers de l'Organisation : paix et sécurité, développement économique, développement social et durabilité environnementale. Son cadre stratégique repose sur quatre pôles thématiques consacrés à la paix, aux populations, à la planète et la prospérité, ainsi que sur

trois composantes transversales consistant à accélérer la réalisation du Programme 2030, à faciliter la diplomatie multilatérale et à utiliser au mieux les technologies pour favoriser la prise de décision fondée sur des données d'observation. En 2022, fort de son expérience d'accueil du secrétariat du Partenariat pour l'élimination des maladies non transmissibles, l'UNITAR a créé une division sur les maladies non transmissibles, la santé numérique et le renforcement des capacités afin de contribuer à son objectif de promotion de la santé pour tous et toutes.

81. Au titre du pôle thématique consacré à la paix, l'UNITAR aligne activement ses programmes sur l'objectif de développement durable n° 16 en organisant des activités de haut niveau, en dispensant une formation préalable au déploiement au personnel de maintien de la paix et en établissant des partenariats avec des centres de formation au maintien de la paix au Ghana, au Mali et en République-Unie de Tanzanie. Il appuie également les femmes pour qu'elles puissent véritablement participer aux processus de paix.

82. Au titre du pôle thématique consacré aux populations, l'UNITAR promeut le bien-être des groupes marginalisés et vulnérables et leur offre un appui. Il collabore avec les pouvoirs publics et d'autres parties prenantes pour réduire le nombre de morts et de blessés sur les routes et a organisé des formations en présentiel, des ateliers, des cours en ligne et des programmes de sensibilisation du public, touchant plus de 12 000 personnes. Il collabore également avec la Global Surgery Foundation à la planification nationale des services chirurgicaux et propose un cours exécutif sur les systèmes chirurgicaux de grande valeur en partenariat avec la Harvard School of Public Health. Il accueille également le réseau mondial des centres internationaux de formation des autorités et leaders, qui s'est élargi pendant la période 2021-2022 et compte actuellement plus de 30 centres.

83. Au titre du pôle thématique consacré à la planète, l'UNITAR appuie le Partenariat d'apprentissage Unité d'action des Nations Unies en matière de changements climatiques en organisant 50 cours sur les changements climatiques et la transition vers une économie verte, dont 36 entités des Nations Unies et organisations multilatérales ont bénéficié, et 200 000 certificats d'achèvement avaient été délivrés en décembre 2022. L'UNITAR participe au Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte qui aide 22 pays à mettre en place des économies vertes et inclusives. Dans le cadre de son programme Cycles durables, il organise des recherches et des formations visant à accroître la durabilité de la production et de la consommation de biens, ainsi que de l'élimination des déchets. Au titre du

pôle thématique consacré à la prospérité, l'initiative intitulée « Great Ideas Space » de l'UNITAR a formé 4 900 femmes et jeunes gens sur l'insécurité alimentaire et la santé publique. Une initiative de financement numérique a également été lancée pour encourager les débats sur l'avenir du financement et son rôle dans le développement durable.

84. L'UNITAR poursuit sa collaboration avec les États Membres pour mettre en œuvre le Programme 2030 au moyen de la plateforme d'apprentissage des objectifs de développement durable. Le bureau de l'UNITAR à New York propose des formations sur le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, et a mis en place deux programmes de bourses destinés aux personnes originaires de pays les moins avancés et de petits États insulaires en développement.

85. L'UNITAR est entièrement financé par des contributions volontaires et sa situation financière reste bonne. Le conseil d'administration a approuvé un budget de 83 millions de dollars pour le programme 2022-2023, et le Fonds Ne laisser personne de côté a appuyé 68 projets. Néanmoins, l'UNITAR doit renforcer sa collaboration avec le système des Nations Unies afin de mobiliser un soutien supplémentaire pour le Fonds et veiller à ce qu'il soit aligné sur le Programme 2030. Les États Membres et les autres parties prenantes doivent soutenir l'UNITAR sans réserve et contribuer au Fonds.

86. **M<sup>me</sup> de Meo** (Directrice de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice), présentant le rapport oral sur les travaux de l'Institut, déclare que l'Italie a accueilli ce dernier pendant plus de 50 ans, lui offrant une base stable indispensable pour mener des recherches orientées vers l'action et des programmes fondés sur des données probantes qui contribuent à la mise en œuvre du Programme 2030. Présenter le rapport oral directement à la session plénière constitue une étape importante pour l'Institut. Il ne faisait auparavant rapport que par l'intermédiaire de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, ce qui limitait sa visibilité au sein du Conseil. L'Institut apprécie l'occasion qui lui a été donnée de partager les résultats de ses recherches approfondies et de ses formations dans le domaine de la prévention du crime, de la justice et de l'État de droit, d'intégrer ces résultats dans les processus plus larges du système des Nations Unies et d'illustrer l'appui qu'il peut apporter aux États Membres grâce à des recherches spécialisées et à des programmes sur mesure. L'Institut étant entièrement financé par des contributions volontaires, tous ses résultats sont rendus possibles par l'appui de son pays d'accueil, de ses donateurs et de ses partenaires.

87. En 2022, l'Institut a élaboré un nouveau cadre de programmation stratégique 2023-2026 au moyen d'un processus complet et inclusif impliquant des consultations avec les États Membres et les parties prenantes. Le cadre s'articule autour de cinq priorités interconnectées liées à la justice et à la sécurité et aux trois thèmes transversaux que sont la jeunesse, les questions de genre et les changements climatiques. L'Institut a lancé 11 nouveaux projets, publié 24 rapports de recherche, mené 45 programmes de formation et organisé de nombreux ateliers d'experts dans le cadre de ses 30 programmes et projets en cours. Ses travaux contribuent à l'objectif de développement durable n° 16 car ils visent à prévenir et à combattre la criminalité, à renforcer l'État de droit et à ériger des sociétés plus sûres et plus résilientes.

88. En mars 2022, l'Institut a facilité le rapatriement de plusieurs objets culturels illégalement extraits de la Libye. Cette entreprise, qui a mobilisé plusieurs partenaires, a été une victoire pour le pays, l'application de la législation internationale et l'État de droit. Néanmoins, les recherches de l'Institut indiquent qu'il demeure urgent de mettre en place une coopération internationale et des stratégies novatrices pour lutter contre le trafic et la contrebande et pour protéger le patrimoine culturel.

89. Les recherches menées par l'Institut au Sahel ont apporté des données probantes de première main sur le rôle des changements climatiques et de la dégradation des ressources naturelles dans l'exacerbation des conflits locaux et les discours de recrutement des groupes extrémistes violents. Le rapport établi à l'issue de ces recherches définit des principes directeurs sur la manière dont le système des Nations Unies doit tenir compte des changements climatiques dans ses travaux de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent.

90. Le Centre pour l'intelligence artificielle et la robotique de l'Institut a mené des recherches dans lesquelles il propose des moyens de trouver un équilibre entre, d'une part, la demande adressée aux services chargés de l'application de la loi pour qu'ils innovent et utilisent les nouvelles technologies dans les enquêtes criminelles et, d'autre part, la nécessité de répondre aux préoccupations en matière de droits humains soulevées par la technologie de la reconnaissance faciale. En collaboration avec l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), l'Institut publiera prochainement son manuel pratique à l'usage des services chargés de l'application de la loi pour des innovations responsables en matière d'intelligence artificielle, définissant des principes et des orientations pratiques conformes aux droits humains et à la déontologie.

91. L'Institut a récemment lancé une publication phare sur l'objectif de développement durable n° 16 afin de mettre en lumière les principales tendances et les questions nouvelles dans les domaines de la prévention du crime, de la justice pénale et de l'État de droit. La première édition sera publiée en marge du Sommet sur les objectifs de développement durable, prévu en septembre 2023, et portera sur la fracture numérique et ses effets sur la réalisation de l'objectif n° 16.

92. **M. Greco** (Italie) déclare que l'apprentissage est un outil indispensable pour améliorer la qualité et l'efficacité des travaux des entités des Nations Unies, car il leur permet de relever des défis mondiaux complexes et de faire face à un monde en mutation rapide. L'Italie est honorée que Turin soit la ville hôte de l'École des cadres du système des Nations Unies. La qualité des cours de l'École et le taux élevé de recommandation de ses produits d'apprentissage témoignent du travail impressionnant qu'elle a accompli. L'École a considérablement élargi son public cible qui englobe des représentant(e)s de la société civile, des fonctionnaires et des étudiant(e)s universitaires, renforçant ainsi sa mission en tant qu'institution de partage des connaissances chargée de promouvoir les valeurs de l'Organisation au sein de son système et au-delà. Les partenariats académiques de l'École renforcent la haute qualité de ses programmes et facilitent l'accès du personnel des Nations Unies à des expériences d'enseignement et de formation de haut niveau. L'apprentissage continu et efficace aide le personnel à s'adapter à des environnements compétitifs et dynamiques et lui permet d'éliminer les cloisonnements, de créer des synergies et d'utiliser les ressources humaines et financières de manière plus efficiente.

93. Les États Membres doivent continuer d'apporter un soutien opérationnel et financier aux travaux de l'École, de l'UNITAR, de l'ONU et de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice. Ce soutien est essentiel pour permettre à ces institutions de continuer à dispenser un enseignement de premier ordre au personnel des Nations Unies et aux entités partenaires, d'étendre la portée de leurs activités et d'amplifier l'incidence de l'Organisation à l'échelle mondiale.

*Projet de résolution E/2023/L.12 : École des cadres du système des Nations Unies*

94. **La Présidente** dit que le projet de résolution est sans incidence sur le budget-programme.

95. *Le projet de résolution E/2023/L.12 est adopté.*

*Projet de résolution E/2023/L.17 : Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche*

96. **La Présidente** dit que le projet de résolution est sans incidence sur le budget-programme.

97. *Le projet de résolution E/2023/L.17 est adopté.*

*Projet de résolution E/2023/L.13 : Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice*

98. **La Présidente** dit que le projet de résolution est sans incidence sur le budget-programme.

99. **M. Greco** (Italie) déclare que son pays soutient fermement les activités de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice et que cet appui est essentiel pour lutter contre les activités criminelles dans le monde entier. Ces dernières années, l'Institut a développé son profil mondial et ses connaissances, apportant un soutien crucial aux États Membres et aux institutions nationales et internationales grâce à des programmes d'analyse criminelle de premier plan, des possibilités de formation sur mesure et une assistance technique de qualité.

100. Le mandat de l'Institut est étroitement lié à l'objectif de développement durable n° 16 relatif à la promotion de la paix, de la justice et d'institutions efficaces. Le projet de résolution est à la fois une reconnaissance du travail de l'Institut et un appel adressé aux États Membres pour qu'ils soutiennent l'Institut et mettent à profit son assistance technique.

101. *Le projet de résolution E/2023/L.13 est adopté.*

#### **Point 18 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'économie et à l'environnement (suite)**

##### **d) Environnement**

102. **La Présidente** dit qu'aucune documentation préalable n'a été soumise concernant le point 18 d) de l'ordre du jour et que le Conseil n'est saisi d'aucun projet de proposition.

##### **m) Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions**

103. **La Présidente** dit qu'aucune documentation préalable n'a été soumise concernant le point 18 m) de l'ordre du jour et que le Conseil n'est saisi d'aucun projet de proposition.

#### **Point 17 de l'ordre du jour : Organisations non gouvernementales (suite) [E/2023/32 (Part II)]**

*Suite donnée aux recommandations figurant dans le rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session de 2023 [E/2023/32 (Part II)]*

104. **La Présidente** appelle l'attention sur les projets de textes figurant au chapitre premier du rapport.

*Projet de décision I : Demandes d'admission au statut consultatif et de changement de nom et rapports quadriennaux reçus d'organisations non gouvernementales*

*Projet de décision II : Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2023*

105. *Les projets de décision I et II sont adoptés.*

#### **Point 12 de l'ordre du jour : Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (suite)**

##### **i) Calendrier des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes (E/2023/55, E/2023/71 et E/2023/L.15)**

*Projet de résolution E/2023/L.15 : Calendrier provisoire des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes pour 2024 et 2025*

106. **La Présidente** dit que le projet de résolution est sans incidence sur le budget-programme.

107. *Le projet de résolution E/2023/L.15 est adopté.*

*La séance est levée à 12 h 50.*